



juin 2011

## NOTE CONCEPTUELLE

### BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES PÊCHES ARTISANALES

*Partager les expériences et enseignements tirés en matière de pêche responsable pour le développement économique et social*

*Un processus de consultation et de développement des capacités pour éclairer les politiques et les pratiques nationales et contribuer au développement de directives volontaires internationales pour garantir des pêches artisanales durables*

#### Justification

Un point à part a été consacré aux pêches artisanales dans l'ordre du jour du Comité des pêches de la FAO (COFI) depuis sa 25<sup>e</sup> session en 2003. En collaboration avec plusieurs partenaires, des efforts ont été déployés pour améliorer la compréhension de la situation courante, des défis à relever et des opportunités qui se présentent pour les communautés de pêche artisanale dans les eaux continentales et marines et pour relever le profil du secteur. En 2008, une Conférence mondiale sur les pêches artisanales – *Pour une pêche artisanale durable: Associer la pêche responsable au développement social* s'est tenue à Bangkok, Thaïlande<sup>1</sup>. La Conférence a réitéré la demande pour et insisté sur le fait que les pêches artisanales n'ont pas encore fourni leur plein potentiel et se doivent de le réaliser pour contribuer de manière significative au développement durable et atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, des Nations Unies (OMD). Suite à une recommandation de la 28<sup>e</sup> session du COFI en 2009, le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO s'est engagé dans un processus consultatif<sup>2</sup>, comprenant les ateliers régionaux organisés à Bangkok, Maputo et San José en octobre 2010, pour examiner les besoins et les diverses options pour la mise en place d'un instrument international sur les pêches artisanales et d'un programme d'assistance globale pour le secteur. Ce processus consultatif visait aussi à identifier de bonnes pratiques – en particulier en matière de gouvernance, de gestion des ressources halieutiques par le biais de la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches, et de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques – qui pourraient servir d'intrants dans le développement d'un instrument.

Les résultats de ce processus ont exprimé un fort soutien pour la création d'un instrument international aussi bien que l'élaboration d'un programme d'assistance. À la 29<sup>e</sup> session du COFI en février 2011, le Comité a approuvé ces suggestions et recommandé que l'instrument international

---

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence mondiale sur les pêches artisanales – Pour une pêche artisanale durable: Associer la pêche responsable au développement social. Bangkok, Thaïlande, 13-17 octobre 2008. FAO Rapport des pêches et de l'aquaculture No. 911. FAO. 2009. 190p.

<sup>2</sup> Atelier initial du Programme extrabudgétaire de la FAO sur les pêches et l'aquaculture pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire. Rome, 27-30 octobre 2009. FAO Rapport des pêches et de l'aquaculture No. 930. Rome, FAO 2010. 68p. et ateliers consultatifs régionaux *pour garantir une pêche artisanale durable: Associer la pêche responsable au développement social* dans les régions Asie-Pacifique, Afrique et Amérique latine-Caraïbes (octobre 2010). Les ateliers faisaient partie d'une phase de développement du programme financée par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) et exécutée dans le cadre du Programme FishCode de la FAO. Les ateliers consultatifs régionaux ont été cofinancés par le Gouvernement norvégien.

prenne la forme de Directives volontaires internationales et vienne renforcer le Code de conduite pour une pêche responsable. Ces directives appuieront les initiatives nationales, régionales et internationales pour la réduction de la pauvreté et du développement social et économique équitable en vue d'améliorer la gouvernance des pêches et d'encourager l'utilisation durable des ressources. Elles seront complémentaires à d'autres instruments internationaux ayant des buts semblables, en particulier ceux qui traitent les droits de l'homme, le développement durable et la pêche responsable. En conséquence, le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO – en étroite collaboration avec ses partenaires et parties intéressées au secteur – s'engage dès maintenant dans le processus de préparation de ces Directives volontaires visant à garantir des pêches artisanales durables (dénommées Directives).

### **L'importance du processus: consultation et participation des parties prenantes**

En se basant sur le processus consultatif mentionné ci-dessus, la portée et les éléments des Directives doivent maintenant être élaborés plus en détail avec le soutien des parties prenantes nationales et régionales. Les Directives devraient constituer un document approuvé par les gouvernements et autres parties prenantes, dont les artisans-pêcheurs, les travailleurs du secteur de la pêche et leurs communautés à travers le monde pourront revendiquer la propriété et auquel ils pourront faire référence. Cela exige des consultations approfondies avec toutes les parties concernées, des conseils techniques judicieux et de bonnes compétences en matière de négociation – pour consentir des compromis efficaces en cas de nécessité. Une étroite collaboration avec les parties prenantes et leur implication dans le processus de développement des Directives est une condition préalable si l'on veut que le dernier produit soit accepté, respecté et appliqué. Une approche semblable est utilisée pour le processus de développement des Directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres (régime foncier), des pêches et des forêts<sup>3</sup> qui sera aussi reflétée dans les Directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables.

Les Directives ne seront utiles et n'auront un impact que si elles sont mises en pratique. Si une étroite collaboration avec les parties prenantes s'instaure dès le début, le développement des Directives et leur mise en œuvre se chevaucheront. Les discussions qui auront lieu pendant la préparation des Directives influenceront les stratégies, plans et actions et un fort engagement des parties prenantes et assureront que l'instrument devienne une partie intégrante des processus de gouvernance et de développement.

Par conséquent, il est suggéré qu'une vaste gamme de parties prenantes soit exigée pour fournir des apports dans le développement des Directives. Ces consultations peuvent se dérouler de différentes manières et à différents niveaux. Pour faciliter ces consultations, un document de discussion qui s'inspire des résultats du récent processus consultatif ainsi que d'autres travaux et discussions par et entre la FAO et ses partenaires est en cours de préparation.

À cause de l'importance des pêches artisanales pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence durables, il est proposé d'encourager les processus de consultation des parties prenantes nationales dans le contexte du développement des Directives. L'objectif est d'identifier les priorités nationales pour renforcer la gouvernance des pêches artisanales pour faire avancer le processus global de développement des Directives et contribuer à relever le profil de ces pêches dans les stratégies et politiques nationales pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

---

<sup>3</sup>Version et titre préliminaires

## Activités et résultats escomptés

Il est suggéré d'organiser plusieurs ateliers de travail au niveau sous-national et local d'une durée d'un jour pour identifier les priorités qui seront ensuite consolidées dans le cadre d'un atelier de travail d'une durée de deux jours. La FAO a préparé un document de discussion intitulé «Vers des Directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables» pour faciliter ces consultations. Le processus d'évaluation des besoins nationaux et d'établissement des priorités sera appuyé par des activités de développement des capacités par le biais d'actions de sensibilisation et du renforcement du capital social (par exemple à travers des séminaires/ateliers de formation au *leadership*; l'organisation de communautés de pêche) avant et après les ateliers. Cela contribuera aux efforts nationaux pour rehausser les capacités des artisans-pêcheurs et des travailleurs du secteur des pêches aussi bien que celles des institutions de pêche nationales pour réduire les vulnérabilités et améliorer les moyens d'existence générés par les pêches durables.

Les résultats escomptés des processus de consultation, de sensibilisation et de développement des capacités sont une politique nationale convenue à l'appui des pêches artisanales et un consensus sur les mesures exigées pour habiliter les communautés de pêche artisanale à participer à l'élaboration de la politique et à la gouvernance responsable aux niveaux locaux et nationaux. En outre, les résultats du processus national de consultation sont supposés faire avancer le processus de développement des Directives coordonné par la FAO.